



Litige après vente de voiture

Par **lasgregass**, le **21/05/2013 à 20:51**

Bonjour à tous, je me permets de vous solliciter car j'ai vendu en février dernier une voiture de 16 ans, avec le contrôle technique ok, 800€. Après m'avoir harcelé, menacé, l'acheteur m'a envoyé une lettre AR me demandant un remboursement amiable, et suite à mon refus, il a lancé une procédure d'expertise contradictoire grâce à sa protection juridique, protection que je ne possède pas. En effet, 15 jours après la vente, il a commencé à m'appeler très souvent, pour se plaindre du freinage, puis de fuite d'huiles, puis d'un contrôle frauduleux, et enfin d'une panne du système d'anti-démarrage, empêchant la voiture de démarrer. J'avais mentionné, le jour de la vente, que les barilletts avaient été changés. Par contre j'ai oublié de préciser que lors du changement de ces barilletts, le calculateur n'ayant pas été changé, la clé d'origine avait été attachée à celui-ci pour pouvoir démarrer malgré tout... Cette réparation avait été faite par le précédent propriétaire. Je sais que l'acheteur a bricolé les freins, et peut-être même le système de démarrage. Actuellement, je trouve que cette vente prend des proportions qui me dépassent, qui m'épuisent, et qui me remplissent de doutes. N'ayant pas de protection juridique, un expert est à ma charge totale pour l'expertise contradictoire, et j'ai peur que ce truc de clef ne se retourne contre moi, même si le jour de la vente, les acheteurs ont fait un essai, que tout marchait et qu'ils ont pu partir avec... Quels sont les risques que j'encoure à votre avis, quels sont mes moyens de défense? Merci beaucoup, Cordialement